

Comité Départemental Cycliste du Var

Immeuble «L'Hélianthe »-La Rode

Rue Emile Ollivier 83000 TOULON

Tél. 94.46.27.19

Tour du VAR 2012

COMMUNIQUE N°2

REGLEMENT: G.P.M.

(uniquement pour les cadets)

Un classement de la montagne sera établi par addition de points lors des différentes étapes

Un maillot de "leader" sera attribué au classement général à chaque étape

Mode d'attribution des points

 1° étape : DRAGUIGNAN – 9 Avril 2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée : 6-4-2-1 5eme « « « « « « « « « : 5-3-1

3° étape : SEILLANS – 15 Avril

2ème passage à la Cougnasse : 8 - 6 - 4 - 2 - 13ème passage « « « : 6 - 4 - 2 - 1

3° étape : DRAGUIGNAN -8 mai

2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée : 6-4-2-1 5eme « « « « « « « « « "

4° étape: VIDAUBAN-24 Juin

2ème passage à la ligne d'arrivée : 5 - 3 - 1

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés de la façon suivante

- 1 1° GPM de Seillans (2ème passage à la Cougnasse) le 14 avril)
- 2 1° GPM de Seillans (3ème passage à la Cougnasse) le 14 avril)
- 3 1° GPM de Draguignan (2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée) le 9 avril
- 4 Le plus jeune

Le responsable du Tour du VAR Minimes-Cadets

Mr GHIGO Adrien